



Mur cassé par installateur de cuisine

Par **jallerat**, le **24/12/2011** à **17:34**

Bonjour, Notre installateur de cuisine a cassé un muret décoratif qui cachait les tuyaux d'évacuation et d'arrivée d'eau. Il en effet fixé la cuisine sur ce muret au lieu de la fixer dans le mur porteur qui était derrière comme nous l'avions préconisé. Le mur s'est décollé et nous avons donc dû le refaire pour poser à nouveau la cuisine. A qui incombe la responsabilité de la refonte de ce mur ? au cuisiniste qui est mon interlocuteur ? ou l'installateur soustraitant ? celui qui a monté le mur ? et quelle procédure dois-je mettre en place pour me faire rembourser ce mur ?

Par **ENG**, le **25/12/2011** à **01:19**

Bonjour Monsieur, A la lecture de vos propos la responsabilité de votre cuisiniste semble a priori engagée. Cependant avez vous fait constater l'état du mur à la suite des travaux réalisés par le cuisiniste (ou son sous-traitant) ? Il faut en effet espérer que vous vous êtes réservés des preuves pour éviter toute discussion du cuisiniste. Il convient à mon sens, et ensuite, d'écrire au professionnel en lui rappelant les faits et en lui demandant un dédommagement. Il serait peut-être des plus opportuns de vous faire aider dès à présent en allant consulter soit une association de consommateurs soit un avocat. Ils vous aideront dans vos démarches auprès du professionnel. Bon courage. ENG

<http://consodroit.fr> Blog en droit de la consommation

Par **jallerat**, le **25/12/2011** à **13:02**

Merci pour votre réponse rapide
J'ai en effet fait constaté la situation par le cuisiniste et en plus j'ai pris des photos
Je vais donc m'adresser a un avocat des à présent pour éviter tout désagrément ultérieur et entamer les procédures afin de me faire rembourser la réfection de ce mur
J'aimerais également qu'un expert vienne constater la bonne pose de ma cuisine afin d'être certaine qu'elle ne va pas tomber à nouveau car je n'ai plus confiance dans mes installateurs
auriez-vous des adresses sur paris à me communiquer , je suis dans le 13ième
merci

Par **aie mac**, le **26/12/2011** à **11:27**

bonjour
[citation]Je vais donc m'adresser a un avocat des à présent pour éviter tout désagrément ultérieur et entamer les procédures afin de me faire rembourser la réfection de ce mur [/citation]
vous auriez tout aussi vite fait de vous adresser à votre assureur MRH en lui déclarant ce sinistre, pour lequel il pourrait intervenir au titre de la garantie recours e votre contrat.
il mettra en cause les entreprises concernées qui seront convoquées à expertise contradictoire, où les arguments des uns et des autres seront exposés.
ce pour autant que l'entreprise elle-même n'ait pas anticipé votre réclamation et réglé directement avec vous ce problème.